

ASSEMBLÉE NATIONALE

5 septembre 2025

RÉSILIENCE DES INFRASTRUCTURES CRITIQUES ET RENFORCEMENT DE LA CYBERSÉCURITÉ - (N° 1112)

Adopté

N° CS372

AMENDEMENT

présenté par
Mme Le Hénanff, rapporteure

ARTICLE 17

À l'alinéa 16, après le mot :

« notification »,

insérer les mots :

« prévue au présent III ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Rédactionnel.